

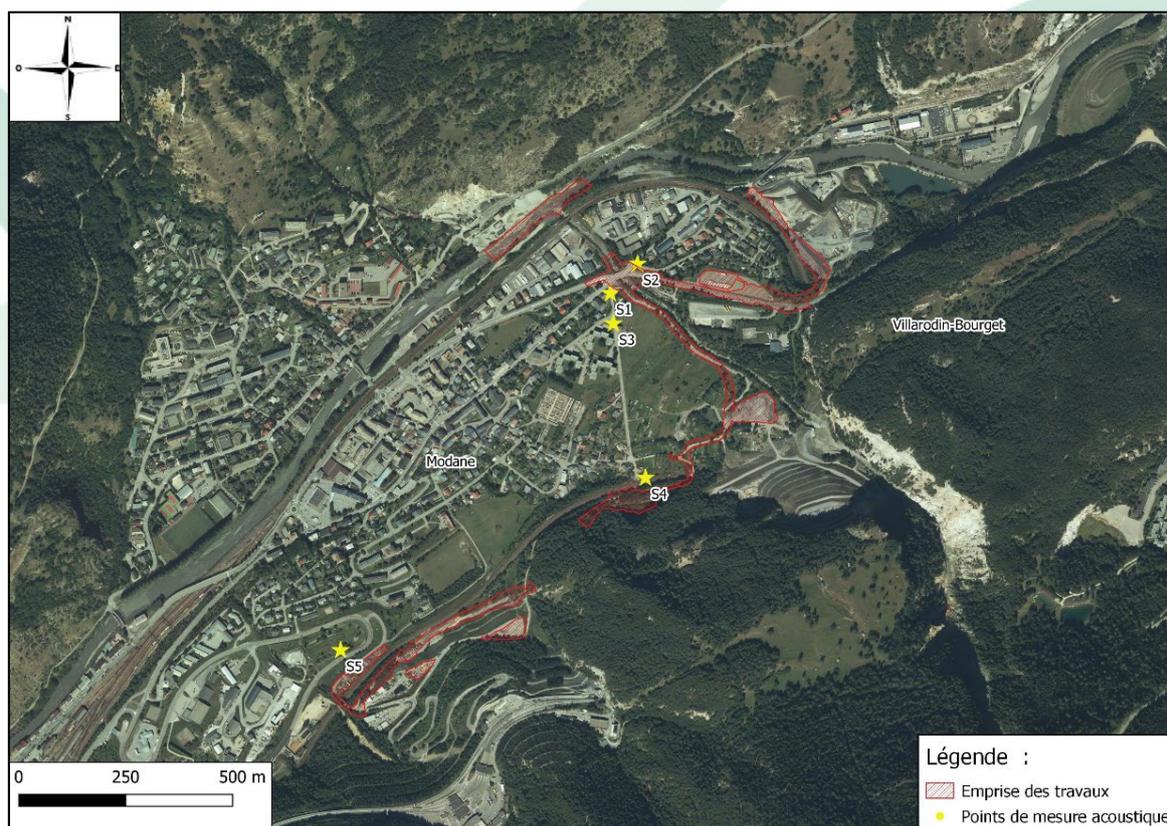
#4^{ème} trimestre 2022

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Autour du cours d'eau Saint-Antoine : démolition du pont, réalisation des travaux de voirie permettant l'utilisation du pont provisoire, raccordement aux réseaux, mise en place de candélabres. Arrêt de chantier à partir du 25/11 (trêve hivernale).

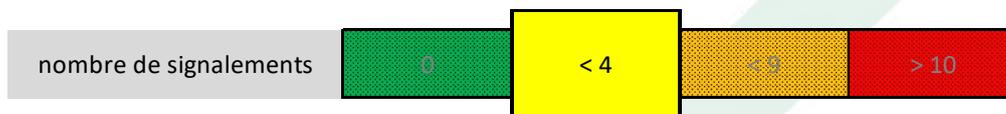
Réalisation du confortement des ouvrages de franchissement des tunnels SNCF du Saint-Antoine et Rieux Roux, démolition du stand de tir, opérations de terrassement (remblais/déblais), et réalisation des clous d'essai des futures parois clouées.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Niveaux sonores satisfaisants, sauf à proximité des travaux du pont où plusieurs dépassements sont observés



PLUS DANS LE DETAIL...

Période diurne (07h00-22h00)



Période nocturne (22h00-07h00)

ANNEE 2022	Octobre	Novembre	Décembre	GLOBAL
Nombre de jours avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	11	9	0	20
Conformité sur la période diurne	91%	86%	100%	89%
Nombre de signalements des riverains	1	0	0	1
dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0

ANNEE 2022	Octobre	Novembre	Décembre	GLOBAL
Nombre de nuits avec dépassements du seuil d'émergence admissible et liés au chantier	0	0	0	0
Conformité sur la période nocturne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de signalements des riverains	0	0	0	0
dont signalements associés aux dépassements mesurés	0	0	0	0

Pas d'activité nocturne

L'émergence est la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

De nombreux dépassements ont été observés au niveau du pont Saint-Antoine, pouvant notamment s'expliquer par la nature des travaux (démolition de la voirie existante notamment), et la proximité des opérations avec les sonomètres.

Aucun dépassement observé pour le reste du tracé.

Date	Point de mesure	Période	Evaluation du dépassement (1)	Origine du bruit identifiée sur le chantier	Actions correctives
03, 07, 11 et 12/10/22	S2	Diurne	Fort	Travaux sur les réseaux à proximité directe du sonomètre	Opérations de durée limitée. Maintien des bâches anti-bruit en limite de propriété des habitations les plus proches. Sensibilisation du personnel intervenant sur le site.
06 et 10/10/22	S2	Diurne	Modéré		
18/10/22	S2	Diurne	Modéré	Opérations de terrassement	
24/10/22	S2	Diurne	Fort	Réalisation des enrobés	
09/11/22	S1	Diurne	Fort	Réalisation du réseau d'éclairage, démolition des enrobés	
14/11/22	S1	Diurne	Fort	Réalisation rampe d'accès au cours d'eau, démarrage de la démolition du pont, utilisation du BRH	Opérations de durée limitée. Regroupement des opérations sur une plage horaire restreinte, information des riverains (flyers)
14/11/22	S2	Diurne	Faible	Utilisation du BRH pour la démolition du pont	
15/11/22	S1	Diurne	Fort		
15/11/22	S2	Diurne	Modéré		
16/11/22	S1	Diurne	Modéré	Démolition du pont et évacuation des gravats	Opérations de durée limitée. Maintien des bâches anti-bruit en limite de propriété des habitations les plus proches. Sensibilisation du personnel intervenant sur le site
17/11/22	S1	Diurne	Modéré		
18/11/22	S1	Diurne	Fort		
21/11/22	S1	Diurne	Modéré	Remise en état du cours d'eau, évacuation de matériaux	Opérations de durée limitée. Maintien des bâches anti-bruit en limite de propriété des habitations les plus proches. Sensibilisation du personnel intervenant sur le site

(1) échelle :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible

8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré

émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

#4^{ème} trimestre 2022

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Au cours de ce 4^{ème} trimestre, un seul signalement relatif au bruit a été enregistré.

Date	Période	Nature des nuisances sonores	Localisation de la gêne	Sources du bruit identifiées sur le chantier	Actions correctives
28/10/22	Diurne	Bruit de moteur	Rue du Lavoir, habitation d'un riverain	Circulation des engins sur le chantier et à proximité d'habitations	Rappel effectué quant aux horaires du chantier avec respect d'une pause méridienne d'au moins 1h. Aire de retournement sur le haut du chantier envisagée.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98